

Congrès Socialiste International de Vienne

(23-29 août 1914)

DOCUMENTS

3^e Commission : L'Impérialisme et l'Arbitrage

RAPPORT DE W. H. VLIEGEN

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ET L'ARBITRAGE

La seule puissance qui, dans notre société, lutte réellement contre la guerre, qui menace les peuples, et les armements, qui ruinent les nations, c'est la démocratie sociale, l'Internationale prolétaire.

Bien que parmi les partis de la bourgeoisie il se trouve des éléments assez nombreux qui ne prononcent pas un jugement plus favorable que nous sur les armements et la manière de trancher les différends par la violence, ils n'ont jamais su former une force efficace pour atteindre ce but.

Les hommes qui, parmi la bourgeoisie, préconisent la paix sont souvent, dans leur propre pays, de chauds partisans de l'extension des armements et ce n'est qu'à de très rares intervalles que l'un d'eux s'y oppose sérieusement.

C'est ainsi que, malgré l'idée du danger croissant qui menace le monde et la civilisation et qui est causé par des armées toujours plus puissantes, tous les pays continuent à poursuivre le même chemin. On n'entend guère parler que de témoignages pacifiques et cependant les budgets de la guerre ne font qu'augmenter.

Les peuples gémissent sous le fardeau qu'on leur met sur les épaules pour couvrir les frais du militarisme, mais ils se soumettent humblement au joug de la soldatesque qui, dans presque tous les pays, joue un rôle prédominant. Si parfois, dans le camp

de la bourgeoisie, la voix du bon sens et de l'humanité se fait entendre, la première rafale de patriotisme fait de nouveau tomber à genoux devant le militarisme tous les diplomates, la presse et le clergé. La démagogie patriotique, allumée par ceux qui ont intérêt aux armements, répugne, il est vrai, aussi à la bourgeoisie, mais celle-ci n'y résiste que bien faiblement.

Pour ce qui est d'une lutte ouverte et énergique contre le militarisme, seul le prolétariat n'a pas désarmé.

Les Congrès internationaux des partis socialistes ont si souvent et si clairement défini à quels points de vue le prolétariat se place quant aux excès militaires des Etats modernes, qu'il serait superflu de les répéter.

Cependant si la lutte contre les armements n'a été entamée jusqu'ici que par les partis socialistes seuls et qu'à peu près toute la bourgeoisie s'est toujours trouvée disposée à contribuer à les renforcer; d'autre part il est un mouvement qui a trouvé plus d'écho dans la bourgeoisie que dans le prolétariat socialiste, c'est-à-dire celui de trancher tous les différends internationaux par voie d'arbitrage.

Il est bien vrai que jusqu'ici les gouvernements, surtout ceux des grandes puissances, n'ont pas appuyé du tout cette idée ou seulement en hésitant, mais il est incontestable que dans la circonstance des hommes politiques de renom sortant des rangs de la bourgeoisie se sont prononcés contre toute lutte concernant les armements.

Mais bien qu'il soit constant que la propagation du système de trancher les différends par voie d'arbitrage n'est pas un moyen de s'opposer aux armements, il faut pourtant reconnaître que c'est un moyen de résoudre autrement que par la violence les conflits qui surgissent.

Le point de vue des Partis socialistes, en l'espèce, a déjà fait l'objet de discussions dans les Congrès socialistes et toujours dans un esprit d'adhésion.

Le Congrès international de Londres tenu en 1888 a déjà voulu instituer l'arbitrage au lieu de la guerre.

Les résolutions de Paris en 1889, de Bruxelles en 1891 et de Zurich en 1893 ne parlent pas, il est vrai, d'arbitrage, mais la dernière contient ce passage : « Les Partis socialistes ont à soutenir toutes les associations qui désirent la paix. »

Toutefois dans la résolution de Paris, en 1900, il a été protesté contre « les Conférences de la paix comme celles tenues à La Haye qui ne sont que des trompe-l'œil, comme la récente guerre du Transvaal l'a prouvé ».

Mais à Stuttgart, en 1907, le point de vue a été précisé comme suit :

« Le Congrès est convaincu que sous la pression du prolétariat, la pratique sérieuse de l'arbitrage international se substituera, pour tous les litiges, aux pitoyables tentatives des gouvernements bourgeois et qu'ainsi pourra être assuré aux peuples le bienfait du désarmement général qui permettra d'appliquer aux progrès de la civilisation les immenses ressources d'énergie et d'argent dévorées par les armements et par les guerres. »

Dans la résolution de Copenhague, en 1910, on exige des fractions socialistes des Parlements :

a) Qu'elles réclament sans cesse la solution obligatoire de tous les conflits entre Etats par des cours d'arbitrage internationales ;

b) Qu'elles renouvellent constamment les propositions tendant au désarmement général et, d'abord et avant tout, les propositions de conclure des conventions limitant les armements maritimes et d'abolir le droit de prise maritime. »

C'est avec satisfaction que l'on peut constater que dans tous les Parlements les représentants de la démocratie socialiste ont tous et maintes fois satisfait à ce mandat. Aussi l'idée qu'il faut recourir à la sentence arbitrale commence-t-elle à se frayer un chemin aussi bien dans l'opinion publique qu'au sein des gouvernements.

Ce qui y a contribué en une large mesure, c'est l'idée que toute tentative de décider quelque chose par la violence sera combattue énergiquement par tous les Partis socialistes, ce qui rend le risque plus grand pour la classe dirigeante. Mais on a aussi compris que les armements modernes sont de telle nature et d'une telle envergure que les gouvernements reculent de plus en plus devant les conséquences incalculables qu'aurait une guerre entre les puissances d'aujourd'hui.

Tant que dureront les rapports de la concurrence qui font partie intégrante du système capitaliste, il se produira des différends provenant de ces rapports entre les pays.

Ces différends peuvent concerner des circonstances économiques, mais ils peuvent résulter aussi de la rivalité impérialiste de deux ou plusieurs puissances.

Ces circonstances économiques qui font l'objet d'un pareil différend peuvent avoir de l'importance pour quelques personnes isolées ou pour un groupe déterminé d'individus, mais ne peuvent jamais en avoir pour une nation entière. D'ailleurs, quelles qu'en soient l'ampleur et l'importance, il n'est pas concevable qu'elles puissent jamais contrebalancer les frais d'une guerre.

Prenons par exemple, le canal de Panama. La question de savoir si la marine américaine jouira de certains privilèges en ce qui concerne les droits de canaux a certes une grande importance, mais avec l'argent que coûterait une guerre entre l'Europe et l'Amérique, les Etats européens qui devraient l'entreprendre pourraient creuser une ou plusieurs voies de communications par eau. Mais cela n'est pas du tout nécessaire, car si l'Amérique réussissait à faire du canal un monopole pour la marine américaine, les intérêts économiques de l'Amérique seraient tellement lésés que même dans leur propre pays les Américains s'y opposeraient et y mettraient fin.

D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne qu'aucune puissance au monde ne saurait faire une guerre qui, même en cas de victoire, puisse procurer des avantages économiques capables de compenser le dommage que la guerre aurait causé.

Le trafic international est maintenant devenu tel que le dommage causé par une stagnation soudaine entre deux Etats industriels et commerçants serait incalculable.

Le total du commerce mondial en importations et en exportations est passé de 75 milliards de marks en 1890 à 139 milliards en 1910.

Actuellement il est impossible de jeter le désarroi dans la vie économique d'un pays quelconque, sans que les autres s'en ressentent sérieusement. A un point de vue capitaliste également, aucune nation ne saurait remporter un avantage, même si l'on posait comme principe que le vainqueur imposerait au vaincu une indemnité de guerre égale aux frais occasionnés. La ruine économique d'un seul grand pays est une catastrophe économique pour tout le monde civilisé.

Les motifs de dissension produits par des contrées qui pouvaient être prises en considération comme colonies par les puissances européennes, ont presque tous disparu, maintenant que l'occupation du Maroc et de la Tripolitaine est un fait accompli. La manière dont a été décidée la lutte pour le Maroc, qui, à plusieurs reprises, a mis en danger la paix de l'Europe, est un exemple de convention internationale dans une affaire particulièrement épineuse. Pour nous, la situation était d'autant plus mauvaise qu'on disposait de pays et de peuples sans tenir compte de leur volonté et de leurs désirs. Mais ce qu'il y a pourtant de consolant, c'est qu'on a épargné à l'Europe une guerre qui aurait également mis ses pays sous une domination étrangère, mais aux dépens de sacrifices qu'aucun chiffre ne saurait traduire.

C'est le devoir des partis socialistes de tous les Etats de faire à l'égard de ces pays annexés comme colonies une politique qui leur rende au plus vite l'indépendance qui leur a été enlevée, indépendance qui pourra prendre alors une forme supérieure à la conjoncture antérieure.

Une troisième catégorie de conflits entre grandes puissances se produit par la question de savoir laquelle dominera dans telle région du monde sans proprement en prendre possession. Un pareil conflit a causé la guerre russo-japonaise, un autre a menacé de se produire pendant la guerre des Balkans, un troisième, en miniature, se présente actuellement en Albanie. Cependant, on ne saurait se représenter que des intérêts comme ces derniers puissent provoquer une guerre européenne. Les conférences des grandes puissances donnent bien une solution lorsque les peuples sont vigilants et qu'ils font entendre carrément que de tels intérêts ne sont pas de nature à faire verser du sang.

Et puisque les intérêts réels et palpables qui pourraient justifier une guerre manquent entièrement, les éléments belliqueux des divers pays tâchent de motiver les armements par des motifs soi-disant éthiques, concernant l'honneur des nations, leur force, etc. A l'instar de Molke, ils ne trouvent pas même que la paix du monde est « un beau rêve ». Ils prétendent qu'une guerre trempe la volonté, l'énergie, la force d'une nation, que la paix de longue durée amollit la nature humaine, que la domination du monde a toujours appartenu et appartiendra toujours aux peuples forts dans la guerre.

Ces sophismes doivent servir maintenant que le préjudice causé par les guerres aux intérêts des peuples saute de plus en plus aux yeux.

Que ce sont des arguments captieux, nul n'est besoin de le démontrer, si l'on prend en considération l'état des divers pays. S'il était vrai que les peuples amollis par la paix durable tombent en décadence, les Suisses, les Belges, les Scandinaves seraient efféminés, les Turcs, des gens énergiques. Si la domination du monde revient aux nations belligérantes, le Mexique et le Vénézuéla devraient être pris les premiers en considération.

La lutte entre les nations a été jusqu'ici bien souvent une lutte armée, mais cela ne prouve en aucune manière qu'elle leur ait procuré quelque avantage, pas plus qu'à l'humanité, mais cela peut bien se démontrer pour des luttes dans d'autres domaines. Les arguments ci-dessus qu'on emploie pour recommander la guerre sont une preuve qu'on ne voit plus aucune chance de faire accroire aux peuples, avec succès, que le militarisme a quelque utilité. Ceci établi, les cris de délivrance poussés pour se soustraire au fardeau du militarisme, doivent nécessairement trouver un écho dans les masses. La voie naturelle pour prévenir les guerres est celle qui indique tout autre chose que les armes pour résoudre les conflits.

Cette voie a déjà été indiquée par les faits, c'est celle de l'*arbitrage international*. Plusieurs gouvernements l'ont déjà prise et jamais elle n'a eu plus de chance de se prolonger et de s'élargir que de nos jours, maintenant que la force nécessaire pour supporter le fardeau du militarisme a presque partout atteint sa limite et que l'épuisement est imminent dans la plupart des pays. De 1899 à 1910, les divers pays ont communiqué à la Cour d'Arbitrage qui siège à La Haye, que 90 traités avaient été conclus, ayant tous trait à la solution de conflits éventuels, sans compter 30 autres traités qui ne lui avaient pas été soumis. Notons en passant qu'il est vrai que certains de ces traités ont été conclus entre des pays qui avaient tout de même été dans l'impossibilité de se faire la guerre, comme le traité modèle du 26 février 1904 conclu entre le Danemark et les Pays-Bas, le premier traité qui ne fasse aucune réserve, sinon que les intérêts d'un conflit ne peuvent concerner une tierce nation.

La clause usuelle, que seules les affaires qui ne touchent pas aux « intérêts vitaux, à l'indépendance ou à l'honneur » des deux pays contractants peuvent être soumises à l'arbitrage, n'a pas été insérée dans ce traité.

L'aperçu qui suit indique les pays qui ont conclu des traités d'arbitrage :

Allemagne, 1 ; Etats-Unis de l'Amérique du Nord, 21 ; Autriche-Hongrie, 3 ; Belgique, 8 ; Bolivie, 11 ; Brésil, 4 ; Chine, 2 ; Colombie, 3 ; Costa-Rica, 1 ; Danemark, 11 ; Dominique, 9 ; Equateur, 1 ; Espagne, 18 ; France, 11 ; Grande-Bretagne, 14 ; Grèce, 2 ; Guatémala, 2 ; Haïti, 1 ; Honduras, 1 ; Italie, 8 ; Japon, 1 ; Mexique, 11 ; Nicaragua, 2 ; Norvège, 11 ; Paraguay, 9 ; Pays-Bas, 6 ; Pérou, 9 ; Portugal, 14 ; Roumanie, 1 ; Russie, 4 ; San-Salvador, 10 ; Suède, 10 ; Suisse, 8 ; Uruguay, 9.

Si dans cet aperçu les républiques de l'Amérique centrale et méridionale sont fort représentées, on ne saurait nier que dans ces contrées le danger de guerre a bien diminué, grâce à ces traités. Quant aux grandes puissances, seule l'Allemagne s'est jusqu'ici pour ainsi dire entièrement refusée à en conclure. Le seul qui a été conclu est celui du 12 juillet 1904 et renouvelé le 7 décembre 1909 avec la Grande-Bretagne.

On remarquera une certaine réserve dans la conclusion de traités entre pays limitrophes. C'est ainsi que la France a bien conclu un traité avec les Pays-Bas, mais non avec la Belgique. L'Autriche n'en a conclu aucun avec un des pays voisins.

Il y a peu de chose à dire sur le contenu de ces traités. Les uns contiennent beaucoup de restrictions, d'autres soumettent tout à la décision d'arbitres. L'essentiel est qu'ils existent. C'est, en cas de conflit, une route à suivre sans qu'un parti coure le risque de se voir traiter de lâche et de vénal par le parti de la guerre de son propre pays sitôt qu'on entre en délibération. Ce qui, avant tout, a une valeur pratique dans les traités constants, c'est que la machine de l'arbitrage fonctionne pour ainsi dire automatiquement dès que le conflit se produit.

En outre, comme dans les pays en question, on sait qu'un conflit sera traité par voie d'arbitrage, l'opinion publique reste calme et devient ainsi une proie facile pour les démagogues chauvinistes. Mais il importe de savoir quelle sorte de traité on conclut.

Il en existe maintenant quelques-uns qui peuvent servir de modèles, tels sont le traité italo-néerlandais du 20 novembre 1908, le traité italo-danois du 16 décembre 1905, celui entre le Danemark et les Pays-Bas du 12 février 1904, entre le Danemark et le Portugal du 20 mars 1907 et le traité des républiques de l'Amérique centrale du 29 janvier 1902.

Ces dernières années, il n'a pas été conclu autant de traités arbitraux qu'entre les années 1904-1909. Il n'est pas impossible qu'une des causes en doive être recherchée dans la situation internationale qui a été incontestablement plus défavorable entre 1910 et 1913 qu'entre les dites années. Mais il ne faudrait pas oublier non plus un facteur favorable, savoir l'attitude du gouvernement des Etats-Unis, aussi bien sous le président Taft que sous le président Wilson.

Ce dernier gouvernement s'efforce d'introduire une nouvelle sorte de traité, savoir que les Etats-Unis se déclarent disposés à conclure avec tous les pays du monde un traité par lequel tous les partis s'engagent à soumettre tous les différends, de quelque nature qu'ils soient, à une commission internationale. Cette commission devra faire rapport avant une année. Les Etats restent libres de faire ce qu'ils veulent des conclusions du rapport, mais ils s'engagent à ne pas déclarer la guerre ou à se porter à des actes belliqueux pendant toute la durée de l'enquête. Sous sa dernière forme, on lui a donné le nom de « projet Bryan », parce que l'idée a déjà été défendue par Bryan en 1906 à la XIV^e Conférence interparlementaire de Londres. Il est inutile de démontrer de quelle importance serait pareil traité pour la solution pacifique des différends si tous les pays voulaient y donner leur adhésion. Le plus grand danger de guerre qui existe, c'est de surprendre l'opinion publique en cas de différend subit, où chacun représente les faits à sa manière, sans donner à la vérité le temps de se faire jour.

C'est là le danger que présente la diplomatie secrète. Et lorsque la guerre a été déclarée, la raison d'Etat exige justement que tout reste dans l'ombre. Aurait-on jamais connu l'histoire de... la dépêche si dans la guerre de 1870-71 l'Allemagne avait eu le dessous ?

Il y a de sérieuses chances que la proposition des Etats-Unis soit acceptée. Le 3 décembre 1913, le ministre Loudon a communiqué aux Etats-Généraux néerlandais qu'un traité entre les Etats-Unis et la Hollande, fondé sur le principe Bryan, était en route pour Washington. Il paraît qu'on a en vue de le faire servir comme contrat modèle.

Le 1^{er} septembre, 29 Etats avaient déclaré y adhérer en principe, savoir : l'Italie, la Grande-Bretagne, la France, le Brésil, la Suède, la Norvège, la Russie, le Pérou, l'Autriche, la Hollande, la Bolivie, l'Allemagne, la République Argentine, la Chine, Saint-Dominque, le Guatémala, Haïti, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, le Dane-

mark, le Chili, Cuba, Costa-Rica, San-Salvador, la Suisse, le Paraguay, Panama et Honduras. Il importe de faire remarquer que les six grandes puissances européennes, aussi bien celles de la Triple-Alliance que celles de la Triple-Entente, aient donné leur adhésion.

Il faut reconnaître que toutes ces choses perdraient beaucoup, sinon toute leur importance, si le vrai parti de la paix, formé par le prolétariat socialiste, faisait défaut. Mais elles ont une grande signification pour le succès de l'œuvre de ce dernier parti de la paix. L'histoire est là pour prouver que les courants chauvinistes peuvent développer pendant un certain temps une énorme énergie. Et, la guerre une fois déclarée, la tempête chauviniste acquiert chaque jour une nouvelle force. Mais si l'on fixe un terme d'une année entre le conflit et la guerre elle-même, il y a 99 chances sur 100 que, dans cet intervalle, le bon sens aura repris ses droits. C'est certes le cas pour les pays où existe un fort parti socialiste ayant une représentation parlementaire et une presse, ainsi que la hardiesse nécessaire, pour résister carrément aux partis belliqueux.

La conclusion à laquelle j'en arrive n'est pas nouvelle. Elle a déjà été posée dans nombre de congrès internationaux. Toutefois, les circonstances lui donnent beaucoup d'actualité. On peut avoir une opinion très optimiste de la force toujours croissante des partis socialistes et des moyens qu'ils emploient pour prévenir la guerre, même quand les gouvernements l'ont décidée. A cet égard, je n'appartiens pas à la classe des optimistes. Une fois la guerre déclarée, ce n'est plus la voix du bon sens, c'est le canon qui parle. En règle générale, le sentiment national est le plus fort, l'esprit belliqueux se propage rapidement, un esprit dont la classe ouvrière ne s'est, hélas! que trop peu débarrassée.

Le noyau du Parti socialiste continuera à préconiser la paix, mais il y a grand risque de voir la masse aveuglée la fouler aux pieds. Et voilà pourquoi l'institution de l'arbitrage offre beaucoup plus de sécurité.

Il vaut mieux prévenir que guérir. Et si le recours à l'arbitrage échoue grâce à la mauvaise volonté des gouvernants, le mouvement d'opposition à la guerre dirigé contre ces derniers se trouve de beaucoup renforcé.

En outre, une fois que les traités arbitraux seront devenus d'un usage général, les armements ne pourront tarder à être regardés par le peuple non seulement comme insupportables, mais comme

entièrement inutiles. C'est ce sentiment qui manque encore aujourd'hui.

L'idée du danger est encore trop vivace et empêche chaque pays de faire le premier pas ou du moins de ne pas continuer à poursuivre la voie de l'armement à outrance.

C'est avec raison que dans chaque pays on peut dire : Regardez vos voisins, qui peuvent être demain vos ennemis, ils sont armés jusqu'aux dents. Que signifie alors notre idée de réduire nos armements ! Convainquez d'abord les autres, puis venez à nous, L'application du principe de l'arbitrage fera naître le sentiment de sécurité qui doit d'abord exister avant qu'il puisse être question de réduction des armements.

De même que pour tant d'autres décisions prises dans les congrès internationaux, il faut laisser ici aussi aux partis socialistes de tous les pays le choix des moyens d'en arriver à la réalisation des desiderata. Ce qu'il y a de plus naturel, c'est d'insister auprès des parlements à induire les gouvernements à conclure des traités d'arbitrage, si possible avec tous les Etats. Mais il ne sera pas inutile non plus, chacun dans son pays, de seconder les idées pacifiques au point d'exercer sur les gouvernements le plus d'influence possible. Il s'agit d'abandonner enfin la manie de mettre en contraste d'un côté le prolétariat pacifique, de l'autre la bourgeoisie belliqueuse, car il n'est pas exact que les classes non prolétariennes dans leur ensemble, puissent avoir aucun intérêt à voir la guerre éclater. C'est ce qui saute aux yeux en ce qui concerne les intérêts économiques, et pour le reste, le temps où les classes dominantes se servaient des autres afin de retirer pour eux les marrons du feu, est passé, en tant que le service obligatoire ayant été introduit dans presque tous les pays, la guerre exige et sacrifie le sang de toutes les classes.

La lutte contre la guerre, faite spécialement et d'une manière conséquente par le prolétariat, a ceci de commun avec tant d'autres agitations de ce dernier parti qu'il sauvegarde non seulement ses propres intérêts mais ceux de l'humanité.

Mobiliser et faire coopérer contre la guerre tous les éléments qui lui font la guerre afin d'amener tous les gouvernements à accepter l'arbitrage dans toutes les circonstances, telle est la tâche pratique qu'a à remplir tout parti socialiste dans son propre pays.

Se fondant là-dessus, le soussigné a l'honneur de proposer au

Congrès d'insérer la clause suivante dans une résolution sur l'impérialisme et l'arbitrage :

Le Congrès charge les partis socialistes de tous les pays, par l'intermédiaire de leurs députés aux parlements et par une propagande de toute nature et en collaborant, où cela est possible, avec d'autres éléments qui tendent au même but, d'exercer la pression la plus énergique sur les gouvernements afin d'en arriver au plus tôt à soumettre à des commissions arbitrales tous les différends internationaux. Il est à désirer que les Etats dans la conclusion de traités arbitraux réciproques, s'engagent à soumettre les différends à ces commissions, et ce d'après une procédure à fixer d'avance.

Il est de même désirable que la composition des dites commissions soit fixée dans ces traités.

Amsterdam, Juin 1914.

W. H. VLIEGEN.
